

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

ÉVALUER L'IMPACT DES ACTIVITÉS DES AUTORITÉS DE LA CONCURRENCE

Session IV – Appel à contributions des pays

11 décembre 2026

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session IV du Forum mondial sur la concurrence (FMC) devant avoir lieu les 10 et 11 décembre 2026. Les participants au FMC sont invités à soumettre leur contribution écrite le **30 octobre 2026** au plus tard.

Mme Alessandra Tonazzi (Alessandra.Tonazzi@oecd.org).

JT03593108

À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

Objet : table ronde sur le thème « Évaluer l'impact des activités des autorités de la concurrence »

25^e Forum mondial sur la concurrence (10 et 11 décembre 2026)

Madame, Monsieur,

Il a été décidé d'organiser dans le cadre du [Forum mondial sur la concurrence](#) une table ronde sur le thème « Évaluer l'impact des activités des autorités de la concurrence ». Cette lettre contient des informations générales sur le thème retenu et invite les autorités de la concurrence et autres institutions compétentes possédant une expérience dans ce domaine à soumettre des contributions écrites.

L'évaluation de l'impact des activités des autorités de la concurrence est devenue un aspect de plus en plus important de la politique de la concurrence. Les gouvernements, les parlements, les tribunaux, les parties prenantes et le public mettent davantage l'accent sur la redevabilité, la transparence et la prise de décisions fondée sur des données probantes. Étant donné que les autorités de la concurrence sont dotées de ressources publiques conséquentes et exercent des prérogatives pouvant avoir des effets sensibles sur les marchés et les consommateurs, la compréhension et la démonstration des avantages résultant de l'application des règles de concurrence, de la promotion de la concurrence, des études de marché et d'autres activités suscitent un intérêt croissant (Kovacic et al., 2011 ; Kovacic, 2015 ; OECD, 2023).

Ce thème a considérablement retenu l'attention du Comité de la concurrence de l'OCDE. À partir de 2023, son Groupe de travail n° 2 a examiné la mise en œuvre du *Guide pour aider les autorités de la concurrence à évaluer l'impact attendu de leurs activités* publié par l'OCDE en 2014, et étudié la possibilité de le réviser afin qu'il corresponde mieux à l'expérience des autorités de la concurrence et à l'évolution de leurs pratiques. Ces travaux ont débouché sur une actualisation du guide (OECD, 2025).

Dans le prolongement de ces travaux, la table ronde vise à élargir le débat à un public mondial et offre l'occasion aux autorités de la concurrence se trouvant à différents stades en matière d'évaluation d'impact de mettre en commun leurs expériences pratiques. De nombreuses autorités publient maintenant des estimations des avantages découlant de leurs mesures d'exécution, mais leurs approches varient en termes de portée, de méthodologie, d'hypothèses et de dispositifs institutionnels. En outre, plusieurs autorités expérimentent de nouvelles approches pour évaluer l'impact des actions de promotion, des études de marché, et des activités destinées à assurer le respect des règles de concurrence, ainsi que les effets dissuasifs, les conséquences sur l'innovation et les avantages économiques qui en résultent de manière plus générale.

Les débats seront donc axés sur la façon dont les autorités évaluent l'impact de leurs activités en pratique, les méthodologies qu'elles utilisent, les difficultés auxquelles elles se heurtent, et la manière dont les résultats sont utilisés pour étayer la redevabilité, la planification stratégique, l'apprentissage institutionnel et l'élaboration des politiques. La table ronde offrira également l'occasion d'examiner les atouts et les limites des approches d'évaluation *ex ante* comme *ex post*, et de débattre des nouvelles pratiques destinées à mesurer les avantages économiques et sociétaux au sens large de la politique de la concurrence.

Cette table ronde sera axée sur la collecte et la comparaison d'informations sur l'expérience pratique des autorités de la concurrence en matière d'évaluation de l'impact de leurs activités. Les contributions de toutes les autorités de la concurrence, qu'elles soient établies de longue date ou de création plus récente, sont les bienvenues. Les autorités sont encouragées à décrire non seulement les expériences couronnées de réussite, mais aussi les difficultés méthodologiques, les limites inhérentes aux données et les enseignements qui en ont été tirés. L'éclairage apporté par la comparaison des différentes juridictions permettra de mettre en évidence les bonnes pratiques et de favoriser la poursuite du renforcement des cadres d'évaluation d'impact à l'échelle mondiale.

Les débats seront également étayés par un document de référence du Secrétariat, dans lequel seront passées en revue les méthodologies existantes, l'accent étant mis plus particulièrement sur le Guide de l'OCDE, les évolutions récentes des pratiques des autorités, et les travaux publiés en général concernant les effets de la concurrence et de la politique de la concurrence sur le bien-être des consommateurs, la productivité, l'innovation et la croissance économique.

Des documents se rapportant à ces débats seront mis à disposition sur la page du site web de l'OCDE consacrée à la concurrence (<https://www.oecd.org/fr/themes/concurrence.html#tables-rondes>) et sur O.N.E. Members & Partners. Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira toutes les contributions écrites sur le site web de l'OCDE. Si certaines parties seulement de votre contribution écrite doivent être considérées comme confidentielles, veuillez l'indiquer clairement lorsque vous soumettrez ce document.

Nous vous rappelons que le Secrétariat compilera de brefs résumés des contributions écrites et les diffusera avant la réunion. Nous vous invitons à rédiger le résumé de votre contribution (une page maximum) et à nous l'adresser avec elle.

Afin de garantir la bonne organisation de la table ronde, nous saurions gré aux participants ayant l'intention de soumettre au Secrétariat une contribution écrite de bien vouloir l'en informer au plus tard le **25 septembre 2026**. Les contributions écrites doivent être soumises au plus tard le **30 octobre 2026**. Les contributions reçues passé ce délai risquent de ne pas être communiquées aux délégations via O.N.E. suffisamment en amont de la réunion.

Toute communication concernant les documents relatifs à cette table ronde doit être adressée à Mme Angélique Servin (Angelique.SERVIN@oecd.org). Toute demande portant sur des questions de fond liées à cette table ronde doit être adressée à Mme Alessandra Tonazzi (alessandra.tonazzi@oecd.org).

Annexe A. Propositions de questions à traiter dans les contributions écrites

Vous trouverez dans cette annexe une liste de questions à examiner destinée à vous aider à rédiger votre contribution. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes, et vous pouvez aussi aborder des questions qui ne figurent pas dans cette liste si vous le souhaitez. Vous êtes par ailleurs invités à illustrer vos réponses en évoquant, le cas échéant, des affaires ou des initiatives pertinentes. Veuillez rédiger votre contribution comme s'il s'agissait d'un mémoire plutôt que d'une liste de réponses à des questions. Vous pouvez inclure une annexe contenant une brève liste de cas concrets. Dans vos contributions, nous vous invitons à décrire principalement **la façon dont votre autorité évalue l'impact de ses travaux en pratique**, notamment les méthodologies, les dispositifs institutionnels et la manière dont les résultats sont utilisés.

1. Portée et objectifs de l'évaluation d'impact

- Votre autorité évalue-t-elle l'impact de ses activités ? Si oui, depuis quand ?
- Quels sont les principaux objectifs de vos efforts d'évaluation d'impact ?
- Quelles sont les activités couvertes par votre (vos) cadre(s) d'évaluation d'impact (ententes, fusions, comportements unilatéraux, autres) ?

2. Méthodologies utilisées

- Utilisez-vous des **estimations *ex ante*** (portant par exemple sur les économies résultant de vos activités anticipées pour les consommateurs) ?
- Réalisez-vous des **évaluations *ex post*** (consistant par exemple en des examens rétrospectifs des fusions, des analyses économétriques) ?
- Quelles hypothèses sont posées ou quels modèles sont utilisés (concernant par exemple les effets sur les prix, la durée de l'infraction, ou les surcoûts) ? Publiez-vous ces hypothèses ou ces modèles ? Si oui, veuillez fournir des liens pointant vers ces documents.

3. Mesure de différents types d'effet

- Comment appréhendez-vous :
 - les effets induits sur les prix et la production ?
 - les effets hors prix (sur la qualité, l'innovation, l'éventail de choix) ?
 - les effets dissuasifs (le cas échéant) ?

4. Évaluation des actions de promotion de la concurrence, des études de marché et de la réforme de la réglementation

- Votre autorité évalue-t-elle l'impact de ses études de marché et de ses activités de promotion de la concurrence ?
- Comment établissez-vous un lien de causalité entre votre intervention et les modifications ultérieures des politiques publiques ou de la réglementation ?
- Comment mesurez-vous cet impact ? Quels indicateurs sont utilisés pour évaluer le succès des activités menées ?
- Comment abordez-vous la question de la longueur des délais de mise en œuvre souvent associée aux actions de promotion de la concurrence ?

- Pouvez-vous fournir des exemples d'actions de promotion de la concurrence ou d'études de marché ayant eu des effets bénéfiques mesurables ?

5. Ressources et cadres institutionnels

- Les évaluations d'impact sont-elles réalisées :
 - régulièrement ou ponctuellement ?
 - par une unité spécialisée ou par l'équipe chargée de l'affaire considérée ?
- Quelles sont les principales **contraintes** (données, ressources, compétences) ?

6. Utilisation des résultats des évaluations d'impact

- Les résultats sont-ils utilisés en interne pour :
 - le classement des affaires par ordre de priorité ?
 - l'affectation des ressources ?
 - la planification stratégique ?
- La communication externe des résultats repose-t-elle sur :
 - les rapports annuels ?
 - les actions de promotion de la concurrence menées auprès des pouvoirs publics ou des parties prenantes ?
- Les évaluations d'impact ont-elles influé sur des **décisions prises en matière d'action publique ou d'application des lois** ?
- Ces évaluations ont-elles été intégrées dans des débats budgétaires (si ces informations peuvent être divulguées) ?

7. Principales difficultés rencontrées et enseignements qui en ont été tirés

- Quelles sont les principales **difficultés pratiques** qui ont été rencontrées (concernant par exemple la disponibilité des données, la question de l'attribution, la complexité méthodologique) ?
- Quels arbitrages avez-vous dû effectuer entre :
 - simplicité et exactitude ?
 - comparabilité et analyse au cas par cas ?
- Quels enseignements tirés de votre expérience aimeriez-vous partager avec les autorités qui envisagent de mettre en place un cadre d'évaluation d'impact ?

Contributions escomptées

Il conviendrait que vos contributions :

- soient axées sur l'expérience de votre autorité et des exemples concrets ;
- fournissent des détails pratiques (méthodes, hypothèses, processus) ;
- incluent, dans la mesure du possible, des estimations quantitatives ou des exemples d'affaires ; et
- mettent en évidence à la fois des réussites et des limites auxquelles vous vous êtes heurtés.

Bibliographie

- Kovacic, W. (2006). Using Ex-Post Evaluations to Improve the Performance of Competition Policy Authorities.
https://scholarship.law.gwu.edu/faculty_publications/624/
- Kovacic, W., H. Hollman and P. Grant (2011). How does your competition agency measure up?, European Competition Journal.
<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.5235/174410511795887589>
- Kovacic, W. (2015). Creating a Respected Brand: How Regulatory Agencies Signal Quality, George Mason Law Review.
<https://fordhaminstitute.com/wp-content/uploads/2018/04/Kovacic-GMULR-Respected-Brand-2015.pdf>
- OECD (2014). Factsheet on competition and macro-economic outcomes.
https://www.oecd.org/en/publications/factsheet-on-competition-and-macro-economic-outcomes_660b93ab-en.html
- OECD (2016). Reference Guide on Ex-post Evaluation of Competition Agencies' Enforcement Decisions.
https://www.oecd.org/en/publications/reference-guide-on-ex-post-evaluation-of-competition-agencies-enforcement-decisions_262476ff-en.html
- OECD (2023). Communication by competition authorities: Objectives and tools OECD Competition Policy Roundtable Background Note.
https://www.oecd.org/en/publications/communication-by-competition-authorities-objectives-and-tools_944bbdac-en.html
- OECD (2025). Assessing the Impact of Competition Authorities' Activities.
<https://www.oecd.org/en/events/2025/06/assessing-the-impact-of-competition-authorities-activities.html>